

BELLE RENTRÉE à TOUS

Bien cordialement,
Le Directeur de l'école
Baptiste FOUILLET

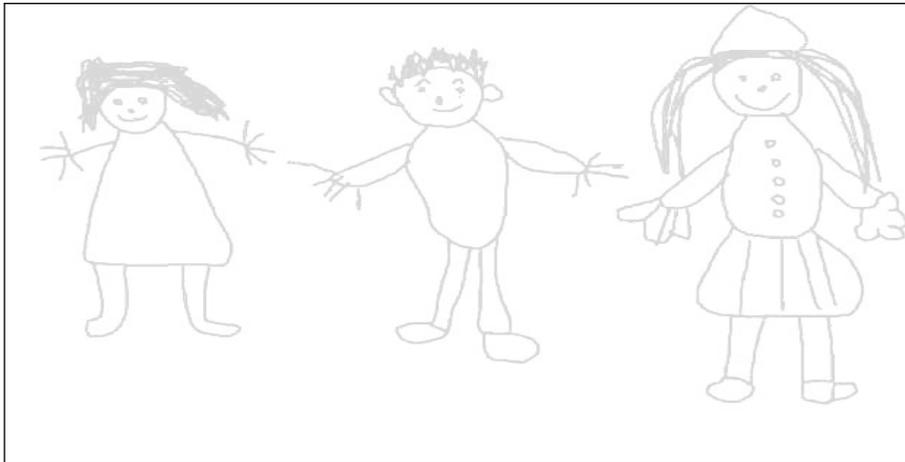
Livret d'informations 2025-2026

**ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
LES NONDALES
PORNIC**

Chemin de la Corbinière
44210 LE CLION SUR MER

02.40.82.08.49

✉ ce.0440501f@ac-nantes.fr



Fréquentation scolaire - Absence :

Toute absence doit être justifiée et motivée par écrit (la justification téléphonique ne suffit pas). Si votre enfant doit quitter la classe pendant le temps scolaire pour un rendez-vous extérieur ou une autre raison justifiée (par écrit), vous devez venir le chercher et le ramener dans sa classe et non pas l'attendre et le déposer au portail de l'école ou dans le hall.

Téléphone/Mails :

En cas de besoin, laissez-nous votre message et vos coordonnées sur le répondeur de l'école (02.40.82.08.49) ou un mail sur l'adresse suivante ce.0440501f@ac-nantes.fr et nous vous répondrons dès que possible.

Entretien avec les enseignants : Informez-vous régulièrement du travail de votre enfant. N'hésitez pas à venir voir l'enseignant. Prenez rendez-vous. N'attendez ni la fin du trimestre, ni la fin de l'année scolaire pour prendre contact.

Calendrier scolaire 2025 - 2026

Rentrée scolaire des élèves :

Lundi 1^{er} septembre 2025

- **Automne** : du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025
- **Fin d'année** : du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
- **Hiver** : du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026
- **Printemps** : du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026
- **Vacances d'été** : Vendredi 3 juillet 2026 (au soir)

1 - COMPOSITION DE L'ÉCOLE :

L'école comprend 7 classes.

Chaque classe maternelle est encadrée par une enseignante et une A.T.S.E.M. (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)

1) Les Enseignants :

- **Mme THUILLOT** Virginie et **Mr WYPART** Geoffrey (PS/MS)
- **Mme HACQUES** Gwenaëlle (MS/GS)
- **Mme DURAND** Catherine (GS/CP)
- **Mme MAHE** Malika (CPCE1)
- **Mme THELLIER** Émilie (CE1/CE2)
- **Mr FOUILLET** Baptiste (CM1)
- **Mme QUERNEZ** Sophie (CM2)
- **Mr LE GUEN** Julien (enseignant le vendredi et 1 lundi sur 3 en CM1)

2) Les ATSEM

- **Mme MARSOLIER** Adélaïde (PS/MS)
- **Mme AUBINAIS** Nathalie (MS/GS)
- **Mme MOUTET** Martine (GS/CP)

3) Les AESH : Accompagnateurs d'élève(s) à besoins spécifiques sur le temps scolaire : Mme LAURENT POLLET Marie-Françoise (CP et CM1)

Les autres professionnels qui peuvent intervenir auprès de votre enfant :

- 4) Le RASED (réseau d'aide scolaire pour les enfants en difficulté) : 02.40.64.94.46. ou rased.bernerie@ac-nantes.fr
 - Psychologue scolaire : **Stéphanie HOUSSIAUX**2 enseignants spécialisés :
 - Maîtresse E : aide à dominante pédagogique : **Ludivine BOUYER**
 - Maîtresse G : aide à dominante relationnelle : **Corinne GIRODINEAU**
- 5) La médecine scolaire (visite médicale obligatoire en G.S.)
 - Médecin scolaire : (enfant de 6 à 10 ans) : 02.40.27.20.65
- 6) La PMI (visite médicale obligatoire pour les P.S. et les M.S.)
 - Médecin : **Mme DARNIS** (enfant de 3 à 5 ans)
- 7) Enseignant référent : **Mme DABOUIS Christel** qui gère les dossiers des élèves relevant de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

2 - VIE PRATIQUE :

Horaires de l'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin	09h00 – 12h00
Après-midi	13h30 – 16h30

L'ouverture du portail a lieu à 8H50 et à 13H20 par les enseignants de service qui autorisent l'entrée dans la cour.

Concernant les enfants qui viennent en vélo, il est obligatoire d'en descendre avant d'entrer. En maternelle, les enfants sont accompagnés dans la classe. A la sortie, ils sont remis aux parents ou à la personne désignée par écrit par leurs parents.

3-INFORMATIONS DIVERSES :

Accueil des enfants de petite section :

A la fin du mois de juin, une matinée d'acclimatation est prévue pour les parents, dont les enfants entreront à l'école à la prochaine rentrée de septembre.

Le Directeur peut vous recevoir sur rendez-vous le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ou sur un autre créneau en dehors du temps scolaire.

Association des parents d'élèves (AIPE des Nondales)

Contact : **Mme PERROQUIN Clémentine** (tel : 06 59 33 06 58)

Restaurant scolaire

Contact : **Mme ROUSSEAU Joëlle (sur site) : rs.nondales@pornic.fr**
ou Mme BACHELIER Jessica (à la Mairie) ☎ 02.40.82.52.40 ou
restauration.scolaire@pornic.fr

C'est un restaurant scolaire municipal.

L'inscription est indispensable pour pouvoir y déjeuner.

Pour réserver ou annuler un repas, vous devez vous référer à l'espace Familles.

Au restaurant scolaire, les enfants sont pris en charge par le personnel municipal. Ils sont sous sa responsabilité entre 12h00 et 13h20.

Accueil péri-scolaire : est géré par Mme **BOYER Doriane**, Mme **LUSSEAU Aurélie**, **DRAOULEC Laura** et Mme **SORIN Manon**.

Contact : ☎ 02.40.82.99.88 ou **dboyer@pornic.fr**

Horaires du péri-scolaire

Matin	7h30 – 8h50
Soir	16h30 – 19h00

Les inscriptions se font également via l'espace-Familles.

A 08h50, les enfants sont accompagnés dans l'école par les animateurs et confiés à leur enseignant.

A 16h30, ils sont pris en charge par les animateurs qui viennent les chercher à l'école pour les amener à l'accueil périscolaire.

Conseil d'école :

Il se réunit trois fois par année scolaire et permet la rencontre des différents partenaires de la vie de l'école : le directeur, les enseignants, les ATSEM, deux représentants de la municipalité, les représentants des parents d'élèves élus (élections le 13 octobre 2023) et une DDEN (représentant départemental de l'Éducation nationale), **Mme PIGNON Régine**. Le conseil d'école aborde aussi bien les questions de la vie quotidienne, de la sécurité, des travaux dans l'établissement, ainsi que les projets (adoption du projet d'école). A l'issue de chaque séance, un procès verbal est rédigé.

Les représentants de parents d'élèves sont joignables sur l'adresse mail suivante : **conseilecolenondales@gmail.com**

Fiche de renseignements :

Après avoir complété **toutes les rubriques**, transmettez sans tarder la fiche au maître ou à la maîtresse de votre enfant. N'oubliez pas **le numéro de téléphone** pour vous joindre en cas d'urgence. Vous devez aussi y noter toutes **les personnes susceptibles de venir chercher votre enfant**. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations, (auprès de l'enseignant de votre enfant ou la directrice).

Assurances :

Veillez remettre à votre enfant une attestation d'assurance. Vérifiez que celle-ci mentionne qu'il est couvert par une assurance individuelle, c'est-à-dire qu'il est garanti contre les accidents corporels dont il pourrait être victime du fait de sa seule responsabilité. Ce type d'assurance est obligatoire pour les activités suivantes : classes de neige, classes de mer, sorties nature et environnement, sorties à la journée et voyages scolaires.

Santé et bien-être des enfants :

Votre enfant peut venir à l'école s'il a un rhume mais pas s'il a de la fièvre.

Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école (sauf dans le cas d'un PAI). Toute maladie contagieuse doit être signalée au directeur et dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un **certificat médical** attestant la guérison clinique.

Si vous avez des observations particulières (allergies, traitements, régime alimentaire particulier, précautions à prendre...) concernant la santé de votre enfant, indiquez-les sur la fiche de renseignements.